



revalorisation pension impayée

Par **analy**, le 11/12/2009 à 11:10

bonjour !

je suis séparée du père de ma fille de 8 ans et un jugement a été ordonné en 2006 notifiant la revalorisation de la PA tous les 1 janvier. or depuis ce temps, la PA n'a jamais été augmentée et depuis cette année, je lui demande tous les mois. bien sur, il a toujours une bonne excuse pour remettre au mois prochain (style, il a été a la banque le 25 du mois pour changer le virement mais, le banquier n'accepte de faire les virement qu'à partir de 1er du mois) de plus, je crois qu'il vit des assedics ou du rsa. comment faire pour l'obliger a revaloriser la pension ? il y a d'autres soucis avec ce drôle de papa : il n'apelle jamais sa fille et quand elle apelle et laisse des messages sur le repondeur, il ne la rapelle jamais. autant dire que cela la peine et, je reste impuissante ! lorsque je lui amène la petite pour les vacances, je ne sais jamais si il va etre chez lui ! en effet, par exemple pour les vacances de la semaine prochaine, je lui ai envoyé un mail et aussi je lui ai laissé un message pour savoir si il venait ou si c'etait moi qui amené la petite. cela fait 1 mois et, aucune réponse ! je vais faire le déplacement (350 km) samedi prochain en ayant la crainte de ne pas le trouver chez lui et de repartir avec ma fille ! je vous remercie pour vos reponse !

Par **Laure11**, le 11/12/2009 à 17:52

Bonjour,

Si le père ne revalorise pas la pension, vous pouvez le faire. Vous pouvez vous rendre dans une permanence juridique (gratuite) - voir avec votre mairie - ou demander à un huissier de procéder à cette réévaluation.

En ce qui concerne les vacances de votre fille, envoyez à son père un courrier recommandé AR pour lui demander s'il sera présent pour accueillir son enfant.

S'il n'accepte pas le recommandé ou ne va pas le chercher, il vous sera retourné. Vous le conservez.

S'il vous dit qu'il sera présent et que ce n'est pas le cas, déposez une main-courante à la gendarmerie.

Ensuite saisissez le Juge aux Affaires Familiales en recommandé AR en lui expliquant la situation.

Bon courage.

Cordialement.

Par **analy**, le **11/12/2009** à **18:32**

merci pour votre réponse, mais, un huissier arrivera t il a lui faire revaloriser la pension ? comment s'y prendra t il ? le fait qu'il ne percoive que les assedics ou le rma n'est il pas un soucis pour un huissier ? en ce qui concerne les vacances, je lui envoie un recommandé des demain.

Par **Laure11**, le **11/12/2009** à **18:40**

L'huissier lui enverra un courrier en lui donnant le montant revalorisé de la pension. Il y a des barêmes pour réévaluer les PA. Vous savez, ne vous attendez surtout pas à une augmentation importante.

Cordialement.

Par **analy**, le **11/12/2009** à **18:44**

oui, je sais, la PA est augmentée de 7 euros. j'ai fait le calcul et je l'ai bien sur envoyé au papa. il fait la sourde oreille avec moi, peut etre sera t il plus receptif avec un huissier !

Par **Laure11**, le **11/12/2009** à **18:47**

S'il ne respecte pas la réévaluation, demandez à l'huissier une saisie sur ses indemnités ASSEDIC. Il n'y aura pas de frais pour vous.

Cordialement.

Par **analy**, le **11/12/2009** à **18:50**

oui d'ailleurs, l'huissier est a ma charge ? je ne sais pas si il percoit les assedics ou le rsa ! c'est un des deux sur mais lequel.. ! si il percoit le rsa, je pense qu'il n'y a rien a faire ?

Par **Laure11**, le **11/12/2009** à **18:53**

Les frais d'huissier ne sont pas à votre charge, mais effectivement, s'il ne perçoit que le RSA, une saisie n'est pas possible.